

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des  
**Alpes-de-Haute-  
Provence**

Arrondissement de  
**Forcalquier**

Canton de  
**Valensole**

Commune de  
**Gréoux-les-Bains**

Séance du 23 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois février à neuf heures,  
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de  
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

**Présents :**

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Josette LAUVERGNIAT,  
Anne-Marie PERRON, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole  
VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Laurent HOTTIER, Raymond MAZZOLENI, Alain  
ROUX, Mathieu SOLDA.

**Absents donnant pouvoir :**

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA à Madame Josette  
LAUVERGNIAT, Monsieur Michel BRIFFAUD à Monsieur Raymond  
MAZZOLENI, Monsieur Swen BUHLER à Monsieur Paul AUDAN, Madame  
Anita DELAUNAY à Madame Joëlle TEBAR, Monsieur Jérôme DUPUY à  
Madame Michèle COTTRET, Monsieur Pierre LUCAS à Monsieur Laurent  
HOTTIER.

**Absents :**

Monsieur Vincent BLACHERE ESTEVES, Madame Olivia BURLES,  
Madame Monique HOURS, Monsieur Thierry LATIL, Madame Nathalie  
PONCE-GASSIER,

**Secrétaire de séance :**

Madame Josette LAUVERGNIAT

**Nombre de conseillers**

En exercice : 23

Présents :

Votants :

**Date de convocation**

16 février 2024

**OBJET : Implantation d'une infrastructure de recharge pour véhicule électrique (IRVE) sur le  
Parking des Marronniers par le Syndicat d'énergie des Alpes de Haute-Provence (SDE04)**

**Rapporteur : Raymond Mazzoleni**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2224-37;

**Vu** la délibération du Comité Syndical du SDE 04 en date du 14 avril 2015 adoptant la modification  
statutaire permettant au syndicat de prendre la compétence « Installation et Entretien des  
Infrastructures de charges pour Véhicules Electriques » ;

**Vu** la délibération n°2016-004 du conseil municipal en date du 28 janvier 2016 adoptant les  
nouveaux statuts du SDE 04 et approuvant le transfert de la compétence relative à l'installation et à  
l'entretien des infrastructures de recharge électrique ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical du SDE 04 en date du 11 juillet 2016 adoptant une nouvelle  
modification statutaire permettant au syndicat de prendre également la compétence « Exploitation  
des Infrastructures de charge pour Véhicules Electriques » ;

**Vu** la délibération n°2016-078 du conseil municipal en date du 22 septembre 2016 approuvant le  
transfert de la compétence « création, entretien et exploitation des infrastructures de charge  
nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables » ;

**Vu** la délibération n°2016-089 en date du 22 septembre 2016 approuvant l'implantation de deux  
bornes de recharges pour véhicules électriques ;

**Vu** les arrêtés préfectoraux des 8 juin, 6 juillet et 22 novembre 2016 portant sur la modification des statuts du Syndicat d'énergie ;

**Vu** la délibération n°2023-073 du conseil municipal en date du 17 novembre 2023 approuvant l'avenant n°1 à la convention de participation financière pour le déploiement du réseau d'infrastructures de charges pour les véhicules électriques ;

**Considérant** que dans le cadre de l'application du Schéma Directeur de Développement des IRVE approuvé par le Préfet, le SDE04 va déployer de nouvelles infrastructures publiques ;

**Considérant** que la mise en place de ce réseau permet une procédure de gestion et une tarification commune à l'ensemble des installations au bénéfice des usagers ;

**Considérant** la nécessité d'approuver le principe de l'opération et d'autoriser le syndicat à implanter une ou plusieurs bornes de recharge sur le Parking des Marronniers ;

**Considérant** le développement de la mise en circulation de véhicules électriques, il est nécessaire de créer plusieurs postes de recharges ;

**Considérant** que le Parking des Marronniers de par sa centralité et sa proximité avec le centre du village et l'ensemble des commerces est un endroit stratégique pour implanter une borne de recharge ;

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, et après délibération à l'unanimité :

**APPROUVE** le principe de l'opération d'implantation d'une ou plusieurs bornes sur le Parking des Marronniers ;

**AUTORISE** le SDE 04 à réaliser l'implantation de la ou des bornes de recharge ;

**APPROUVE** les modalités fixées par la convention financière entre le SDE04 et la commune, à savoir la participation à part égale entre le commune et le SDE pour l'implantation d'une nouvelle borne soit la moitié du prix net de la borne HT (subvention éventuelle déduite) et la participation forfaitaire annuelle aux frais de fonctionnement de 850€ HT par borne.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer une future convention d'occupation du domaine public ou privé de la commune et tout document utile afférent à ce dossier,

Délibéré à Gréoux-les-Bains,  
Le 23 février 2024

Signé,  
Le 23 février 2024

Publié sur le site internet de la mairie :  
Le 23 février 2024

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN

Josette LAUVERGNIAT